

**SEANCE DU  
16 MAI 2024**

**RAPPORT N° V-1  
24SGADB0044**

**Nombre de conseillers en exercice :  
25**

**Nombre de conseillers présents :  
18**

**Date de convocation :  
7 mai 2024**

**Date d'affichage :  
17 mai 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 16 mai à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. Daniel MEUNIER, vice-président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Roger BURTIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**OBJET:  
LE CREUSOT - rue Hélène boucher - travaux de terrassement pour la construction d'un cinéma - autorisation préalable de signature d'un marché à procédure adaptée**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. CASSIER (pouvoir à Mme LODDO)  
M. FRIZOT (pouvoir à Mme LOUIS)  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)  
M. MARTI (pouvoir à M. MEUNIER)  
M. PIGEAU (pouvoir à M. JAUNET)  
M. PINTO (pouvoir à M. LAGRANGE)

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 7**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 0**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme MONIQUE LODDO



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1° et R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Le site, qui accueillera le cinéma, est un espace stratégique. Au carrefour du centre-ville du Creusot et des espaces naturels, il constitue une opportunité de conforter l'attractivité du cœur de ville et de développer l'offre culturelle et ludique de la collectivité et, plus généralement, du territoire de la CUCM.

L'implantation d'un cinéma et l'aménagement des abords sont aussi l'occasion de requalifier d'anciennes friches industrielles et de proposer des espaces conviviaux qui seront mutualisés avec les équipements publics et/ou ludiques et culturels attenants.

Une réflexion approfondie a été menée sur la prise en compte du contexte patrimonial et environnemental (gestion des eaux pluviales, ombrage, panneaux photovoltaïques, etc.) afin de prendre en compte les enjeux du changement climatique.

L'objet de ce marché est de réaliser les travaux de terrassement pour la construction d'un cinéma sur le site situé rue Hélène Boucher au CREUSOT.

Ces travaux s'appuieront sur les recommandations et hypothèses géotechniques de l'étude G2PRO de ABO ERG Géotechnique en date du 11 mars 2023.

Le marché est composé de deux lots :

- lot 01a1 : Terrassement, estimé à 184 000 € HT.
- lot 01a2 : Renforcement de sol, estimé à 410 000€ HT.

Le coût de cette opération est estimé à 594 000 € HT.

Une procédure adaptée sera lancée prochainement pour la réalisation de ces travaux.

Il vous est proposé d'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les pièces du marché à intervenir avec le prestataire qui aura été retenu à l'issue de la procédure.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- d'approuver le projet de réalisation de travaux de terrassement et de fondations spéciales pour la construction d'un cinéma sur le site situé rue Hélène Boucher au CREUSOT ;
- d'autoriser à titre préalable Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer le marché à conclure avec l'attributaire qui sera retenu ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le  
et publié, affiché ou notifié le

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD